



2016-01-009-DEEJ

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2016

OBJET : ASSOCIATION TRAIT D'UNION – CONVENTION DE FONCTIONNEMENT

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, M. LECERF, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme CORRIHONS
Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. COUTIER	procuration à	Mme DUFAU
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 33

**2016-01-009-DEEJ - ASSOCIATION TRAIT D'UNION - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT*** Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALPI)

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2007, l'Association Trait d'Union a ouvert un lieu d'accueil et d'accompagnement parents / enfants de moins de 3 ans. Il répond à un besoin en termes d'accompagnement à la parentalité, de prévention et participe à l'insertion des familles dans le champ social.

Trois professionnelles salariées de l'association accueillent les parents et leurs enfants jusqu'à 3 ans dans la salle Dous Haous, mise à leur disposition par la commune le lundi et le jeudi de 9 h à midi.

En 2014, le point d'accueil de Tarnos a compté 829 présences de 82 familles et 105 enfants.

47 % des enfants accueillis avaient entre 2 et 3 ans.

Si la PMI et les professionnels de la petite enfance peuvent diriger des familles vers ce lieu d'accueil, c'est, pour la plupart, le bouche à oreille qui a induit ces familles à solliciter l'association.

En étroite cohérence avec les orientations de la politique petite enfance développée par la commune, et plus précisément son Projet Éducatif Territorial dans lequel l'accompagnement des familles constitue un axe fort, la commune verse une subvention annuelle d'équilibre à l'association Trait d'Union pour la mise en œuvre de ce service.

Une nouvelle convention est donc proposée pour 2016 sur la base d'une participation communale annuelle de 30 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29

Vu le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE, la convention à intervenir avec l'Association Trait d'Union représentée par son Président, Monsieur Bernard Contraires, définissant l'attribution de la participation annuelle de la commune à hauteur de 30 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 29 janvier 2016

Le Maire